

16 MAI 1941

2142 137

V.B.N. gc.

Paris, le 5 mai 1941.

NOUVEAU REGIME DES TRANSPORTS EN SERVICE.

REGLES COMPTABLES APPLICABLES AU SERVICE V.B. DE LA REGION DU NORD.

Article 1 - Objet

La présente Instruction a pour but de préciser, au point de vue comptable, les modalités d'application, au Service V.B. de la Région du Nord, des prescriptions de la Note générale : Série V.B. - Affaires générales n° 17 A 15 et de l'Instruction générale : Série V.B. - Affaires générales n° 3, des 22 et 27 novembre 1940, concernant le nouveau régime des transports en service dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} décembre 1940.

Cette Instruction annule :

- La Circulaire spéciale à la 3^e Division n° 331 du 18 mars 1921.
- Les Notes aux Chefs d'arrondissement et Chefs de Service des 8 septembre 1936 et 2 juin 1937.
- L'Avis Comptabilité n° 20 du 25 janvier 1940.
- La Note de la Subdivision de la Comptabilité aux Chefs d'arrondissement du 1^{er} mars 1940.

Elle modifie ou complète les documents ci-après :

Circulaire spéciale à la 3^e Division n° 846 du 29 novembre 1937
(Demandes de matériaux et d'objets divers)

- Art. 21 - Supprimer les mots "et suivant un même mode de transport (tarif commercial ou en service)."
- Art. 72 - Modifier la 1^{re} ligne, pour obtenir "Les expéditions sont toujours faites en service" et supprimer le reste du texte.
- Art. 73 - Supprimer les mots "tant en service qu'au tarif commercial".
- Art. 74 - Modifier le texte pour obtenir "Le jour même de l'expédition, le Magasin adresse, à chacun des destinataires, le feuillet 2 du bon de transport en service, accompagné du coupon D du B.I. (Voir art. 76 ci-après)."
- Art. 75 - Remplacer les mots : "Chefs de Service" par "Chefs de Subdivision", "Le coupon 4 de la figure U.550" par "le feuillet 2 du bon de transport en service", et, dans la marge, "Services Centraux" par "Subdivision du Service Régional".
- Art. 94 - Supprimer les mots "soit par expédition au tarif commercial".

.....